

Concours section : BIBLIOTHECAIRE INTERNE BIBLIOTHÉCAIRE CONCOU

Epreuve matière : Étude de cas

N° Anonymat : V240NAT1120073 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 0529 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Bibliothèque, le 8 février 2024

Note à l'attention de la direction, de la bibliothèque

Objet : rédaction de la charte d'action culturelle de la bibliothèque

Pièce jointe : proposition de charte d'action culturelle

L'action culturelle regroupe l'ensemble des animations et activités proposées sur une période donnée par un établissement. Elle se doit d'être en référence avec la politique de ce dernier, sa programmation construite sur les principaux projets de développement de l'établissement tout en continuant à la diffusion des savoirs. En tant que responsable de l'action culturelle de la bibliothèque, vous m'avez chargé de la rédaction de la charte d'action culturelle qui une fois validée rejoindra les principaux directeurs de notre politique culturelle. Nous pouvons alors nous demander quels sont ces principaux directeurs et comment les mettre en œuvre au sein de notre établissement. A la suite de cette note concernant les moyens matériels, humains et financiers nécessaires, vous trouverez en pièce jointe ma proposition de charte d'action culturelle.

J. / . / .

L'action culturelle est un service à part entière au sein de notre bibliothèque, un service public à destination en priorité à nos publics mais avec l'objectif de répondre aux principes de la politique d'établissement de l'université à laquelle notre bibliothèque est rattachée et de participer à la politique du territoire dont nous dépendons. Aussi, l'action culturelle doit s'inscrire dans un programme en lien avec nos collections, nos usages et être pensée sur le long terme.

La programmation de l'action culturelle suivra le calendrier universitaire, de septembre à juin, en tenant compte de la fréquentation de nos usages et des examens. La période hivernale, dont une partie inclut une période de fermeture de la bibliothèque, sera vide de programmation.

Les activités et animations proposées seront établies selon les collections et thématiques de notre bibliothèque et en respectant la programmation culturelle déjà proposée par l'université et d'autres établissements culturels locaux. Un appel à volontaire auprès des agents de la bibliothèque sera organisé par solliciter les éventuels talents artistiques ou d'acteurs parmi nous. La participation pourra être ponctuelle pour telle ou telle animation ou plus régulière avec une possible mise à jour de la fiche de poste. Le recrutement d'un contractuel pourra être nécessaire. Selon les activités, des intervenants du monde l'aut pourront être contactés, une part du budget devra être dédiée à la rémunération. La bibliothèque dispose d'un auditorium et d'un vaste hall, il n'y aura pas besoin d'aménagement des locaux. Le budget sera la première année consacré en partie à l'achat de matériels de diffusion, d'exposition (vitrine, panneaux roulants) avec un espace de stockage dans la bibliothèque.

Un calendrier de programmation sera défini par un graphe

de travail au cours de l'année précédant le calendrier universitaire pour la dite programmation. Outre les activités, y seront mentionnés les intervenants et médiateurs, les publics visés et les locaux. Il sera diffusé au service s'occupant des moyens techniques et informatiques de l'université pour la réservation et la gestion du matériel et des salles. Le calendrier sera communiqué et diffusé sur le site de la bibliothèque, les réseaux sociaux et de affiché et fixé dans la bibliothèque et sur l'ensemble du campus.

Une fois validée par le comité de la documentation et les autres instances décisionnaires de l'université, la charte d'action culturelle sera ajoutée au site de la bibliothèque et mise en place dès la prochaine rentrée universitaire.

La bibliothèque

Pièce jointe : Proposition de rédaction d'une charte d'action culturelle pour la bibliothèque

Charte d'action culturelle de la bibliothèque

La bibliothèque propose un programme d'actions culturelles ouvert à l'ensemble de ses usagers et à toute personne, de l'université ou non, désireuse d'en apprendre davantage sur le collectif de la bibliothèque.

L'action culturelle de la bibliothèque vise à :

- promouvoir le collectif courants et patrimoniaux de tous types de supports de la bibliothèque
- créer de nouveaux usages en partenariat avec les acteurs locaux du monde culturel
- partager, échanger, se divertir
- participer activement à la réussite des étudiants en faisant de la bibliothèque un lieu actif et convivial.

La bibliothèque propose à tous ses usagers, étudiants,

enseignants / chercheurs, personnels de l'université, etc., un ensemble d'activités culturelles coordonnées et gratuites, sur et entrée libre ou réservation en fonction des jours définies par les lieux ou intervenants. Les activités sont ouvertes aux non-usagers de la bibliothèque à partir du lycée.

L'action culturelle est structurée en tenant compte de la programmation des équipements du territoire et est répartie sur l'ensemble de l'année universitaire. Elle se base sur l'offre documentaire existante.

La bibliothèque se positionne en tant qu'acteur indispensable à la diffusion des savoirs et la réussite étudiante. Sa programmation vise à la mise en valeur des collections tout en déclinant les différents domaines d'une bibliothèque pluridisciplinaire : création littéraire, sujets de société, vie pratique, patrimoine écrit, sciences... La bibliothèque se veut un lieu convivial de savoir-être où se rencontrent différents acteurs culturels et scientifiques de la vie universitaire et locale avec une valeur qualitative. Les activités proposées répondent à une exigence de diversité et à un professionnalisme d'intervenants, le tout sur un calendrier renouvelé d'une année à l'autre.

Les actions culturelles se déroulent principalement dans les locaux de la bibliothèque, hall et auditorium, et peuvent se tenir hors les murs de la bibliothèque dans le cadre notamment des journées portes ouvertes de l'université ou d'autres événements nationaux favorisant la promotion de l'accès aux savoirs : Nuit de la Lecture, Journées du patrimoine, Mois de l'imaginaire, Fête de la science...

L'action culturelle de la bibliothèque s'adresse en priorité aux usagers mais est ouverte à toute personne avec l'ambition de faire notamment découvrir le monde universitaire aux futurs étudiants.

Concours section : BIBLIOTHECAIRE INTERNE BIBLIOTHÉCAIRE CONCOU

Epreuve matière : Étude de cas

N° Anonymat : V240NAT1120073 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : JOJ - 0529 Session : 0529 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

sur l'ensemble du calendrier universitaire, à l'exception de la période estivale et, dans une moindre mesure, de la période des parties. Elle est étendue en adéquation avec la fréquentation.

La bibliothèque propose des activités variées : ateliers d'écriture - lecture, cycles de conférences, séminaires thématiques, projections suivies d'un débat, jeux de société... accessibles sur inscription au noir. La bibliothèque peut proposer des événements culturels ponctuels selon des événements nationaux ou en partenariat avec les associations étudiantes : lectures, théâtre, danse... La bibliothèque assure un point de contact en lien avec le Salon du livre de Paris. Les séminaires sont organisés dans le hall de la bibliothèque et les salles de lecture et permettent de faire découvrir les collections patrimoniales.

La programmation culturelle de la bibliothèque s'inscrit dans la programmation culturelle de l'université et du territoire à travers différents partenariats et selon des axes de programmation définis. Tout partenariat au-delà de l'université fait l'objet d'une convention.

Le programme de l'action culturelle s'appuie sur le service en charge de l'action culturelle de la bibliothèque en collaboration avec les services techniques, informatiques et de la communication de l'université. Des crédits sont alloués annuellement dans le cadre du vote du budget du Conseil d'administration et la programmation validée par le Conseil de la documentation. Chaque action est préparée par un pays de travail sous la responsabilité personnelle du responsable de l'action culturelle.

Chaque action culturelle fait l'objet d'une évaluation afin d'adapter la programmation suivante et de préciser son évolution. L'évaluation se fait selon le nombre de participants, d'actions, le montant du budget mais aussi sur la qualité et le niveau de satisfaction des usagers.

